



Collégiens de 4ème et 3ème

partez à la découverte de nos institutions et devenez leur porte-parole !

Les élèves de 4ème et de 3ème sont invités à approfondir leurs connaissances d'une institution française de leur choix parmi

l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique, social et environnemental, et à les partager.

Ils seront amenés à exposer le fonctionnement de l'institution choisie en partant ou l'illustrant d'une ou de plusieurs situations ou exemples précis.

Leur présentation orale filmée pourra s'appuyer sur un court diaporama ou tout autre support de leur choix pour la rendre la plus attractive et la plus instructive possible.

L'enregistrement ne devra pas dépasser 2mn.

Le travail préparatoire peut être collectif mais la réalisation finale sera individuelle.

Le règlement des concours est consultable à partir du QRcode ci-dessous ou sur le site national.

Date limite de réception dans
les sections départementales

Vendredi 12 février



Envoi des productions
à l'adresse mail

concoursamopa38@orange.fr

Les lauréats nationaux seront reçus dans le cadre d'une cérémonie solennelle à Paris. Les Prix nationaux sont récompensés par des livres et des chèques cadeaux. Des diplômes sont décernés à tous les lauréats. Le palmarès national et un florilège des productions primées seront mis en ligne sur le site de l'AMOPA. Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à amopa.courriel@orange.fr

